



MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION,
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

AXELLE LEMAIRE
SECRETARIE D'ÉTAT CHARGÉE DU NUMÉRIQUE,
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 mai 2014

Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction publique et Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique, saluent le travail mené par les députées Corinne Erhel (Côtes-d'Armor) et Laure de la Raudière (Eure-et-Loir) dans le cadre de la mission d'information sur le développement de l'économie numérique.

Le rapport parlementaire présenté à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 14 mai 2014, fournit aux parlementaires et aux citoyens des clés de compréhension des nouveaux modèles économiques qui naissent dans la sphère numérique et s'étendent à l'ensemble de l'économie.

La Secrétaire d'Etat au numérique souligne, en particulier, la pertinence des propositions du rapport concernant « *la nécessaire prise en compte de l'échelle européenne et internationale tant en matière de réglementation, de développement industriel que de financement* ». Ainsi, la création de fonds d'investissement paneuropéens ou la nécessité de promouvoir des solutions fiscales adaptées, au niveau de l'OCDE, placent les enjeux à leur juste niveau.

De même, le rapport confirme l'intérêt des travaux entamés notamment sur les préconisations relatives à la formation et à l'apprentissage du numérique dès le plus jeune âge ou la nécessité d'adapter les formations initiales et continues aux nouveaux enjeux numériques. Pour Axelle Lemaire, « *l'éducation au numérique constitue tout à la fois un puissant levier d'insertion sociale, un vecteur d'émancipation et de confiance citoyenne, et un enjeu de compétitivité pour nos entreprises* ».

Enfin, les auteurs du rapport encouragent le gouvernement à poursuivre les actions engagées par Marylise Lebranchu et l'ensemble des ministres dans le cadre de la modernisation de l'action publique, en matière de simplification des démarches, d'ouverture des données ou d'accessibilité des services publics. Marylise Lebranchu rappelle à ce titre que « *la politique d'ouverture des données publiques représente une opportunité unique de stimuler la vie démocratique, de nourrir l'innovation économique et sociale et d'améliorer le pilotage de l'action publique.* »

Les travaux des députées Corinne Erhel et Laure de la Raudière constituent, à ce titre, des contributions utiles dans la préparation du projet de loi numérique, à même d'enrichir les réflexions du Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique ainsi que l'ensemble des Ministères.

Contacts presse :

Cabinet de Marylise LEBRANCHU : 01 43 19 23 36 - mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr
Mathilde RENOIR

Cabinet d’Axelle LEMAIRE : 01 53 18 55 40 – sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr
Elisabeth LABORDE